

NEDERLANDSE WATERSCHAPSBANK NV

Emprunt obligataire public en TRY à 3 ans

La Nederlandse Waterschapsbank NV lance un nouvel emprunt public. Libellé en lire turque, celui-ci offre un coupon brut de 11,75% pendant 3 ans.

La lire turque (TRY)

Depuis la fixation du coup d'envoi des négociations sur l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne et l'approbation, par le FMI, d'un nouveau prêt, en décembre 2004, la lire turque s'est vu pousser des ailes: en 2005, elle a gagné 13,75% contre l'euro. L'amélioration de la confiance des investisseurs, la forte croissance de l'économie turque ainsi que l'ambitieux programme de privatisation des services publics ont provoqué un énorme afflux de capitaux étrangers, initiant du même coup une solide demande de TRY.

Le niveau relativement élevé des taux d'intérêt en TRY, dans un environnement global de taux faibles, constituait un facteur de soutien supplémentaire à la devise.

En mars 2006, la TRY a toutefois accusé un recul, à l'instar des autres devises à haut rendement qui ont profité, ces dernières années, de la multiplication des "carry trades", stratégie consistant à emprunter de l'argent dans une devise dont le rendement est faible, comme le yen, le franc suisse ou l'euro, pour le réinvestir dans une devise procurant un rendement beaucoup plus intéressant. Début mars, la Banque du Japon a annoncé qu'elle allait mettre fin à sa politique de reflation, ce qui implique que les "carry trades" pourraient devenir moins intéressants en cas de relèvement effectif des taux nippons. Cette annonce a donc pesé lourdement sur les devises à haut rendement, le yen ayant été massivement utilisé pour financer des "carry trades". Par ailleurs, l'attention des investisseurs s'est focalisée sur l'ampleur du déficit du compte courant de certains pays, comme celui de la Turquie qui représente quelque 6,3% du PIB, ce qui a accentué la montée de l'aversion au risque sur les marchés des changes.

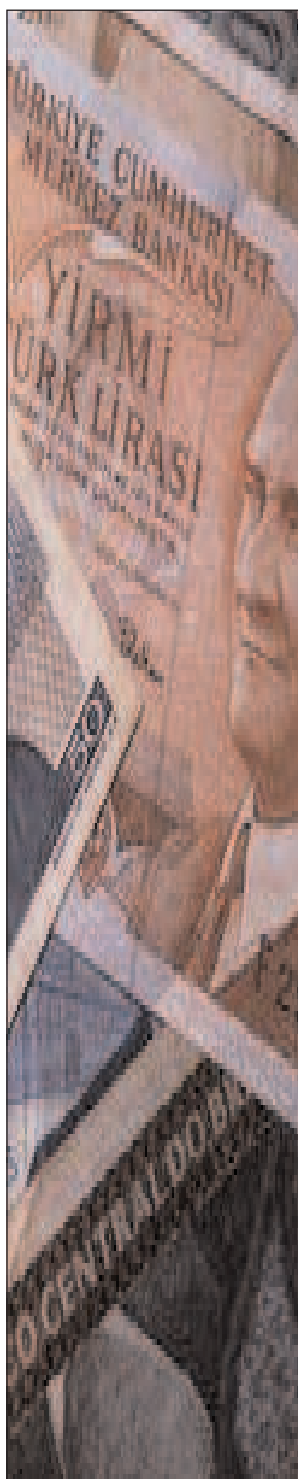
La pression sur la TRY s'est encore intensifiée à partir du 13 mars quand il est apparu que le gouvernement et la banque centrale ne parvenaient pas à s'attendre sur la désignation d'un successeur au gouverneur de la banque centrale, parti à la pension. Les marchés se sont alors interrogés sur l'indépendance nouvellement acquise par la Banque centrale turque. Depuis janvier 2006, le principal objectif de la celle-ci est de ramener l'inflation au niveau convenu avec le FMI. Ce ne sera pas chose facile vu la flambée des prix pétroliers et la force de la demande intérieure. Après 9 réductions des taux officiels en 2005 et un 10ème le 28 avril 2006, qui ont amené le taux de base à 13,25%, d'autres assouplissements monétaires semblent peu probables même si les exportateurs turcs se plaignent amèrement d'une lire trop forte. Le facteur le plus menaçant pour l'évolution de la TRY reste le déficit du compte courant. La devise se montre par ailleurs sensible à l'évolution du sentiment des investisseurs à l'égard des marchés émergents.

Nos prévisions

- A court terme (3 mois): parité EUR/TRY autour de 1,6656.
- A plus long terme (à partir de 12 mois): parité EUR/TRY autour de 1,6942.

Opportunité de diversification

Cette obligation en TRY peut être considérée comme une opportunité de diversification intéressante dans un portefeuille obligataire comportant déjà une bonne base d'investissements en EUR ainsi que dans des devises stables vis-à-vis de l'EUR, et présentant une excellente qualité de rating. Les investisseurs doivent cependant se demander si le risque de change accru coïncide avec leur profil d'investisseur.



Principales caractéristiques de cette émission

Emetteur	La Nederlandse Waterschapsbank N.V. (NWB) est totalement axée sur le secteur public. Initialement créée pour financer les coûts de construction de digues et autres grands travaux d'infrastructures au niveau de la gestion des eaux aux Pays-Bas, elle propose également des prêts à long terme dans les domaines de la construction de logements sociaux, de l'enseignement, des soins de santé et des projets environnementaux. La NWB finance ses activités en levant des capitaux sur les marchés monétaires et obligataires internationaux. Elle bénéficie des meilleurs ratings qui soient.
Rating	Moody's: Aaa / Standard & Poor's: AAA / Fitch: AAA
Devise	Lire turque (TRY).
Facteur de risque	Emis en TRY, ces titres sont donc soumis au risque de change. Ceci implique qu'à l'échéance, les investisseurs pourraient percevoir un montant en euro inférieur ou supérieur au montant en euro initialement investi.
Montant total	50 millions TRY.
Titres	<ul style="list-style-type: none"> - Coupures de 2.000 TRY, 5.000 TRY et 10.000 TRY. - Titres livrables sous forme matérielle. - Conservation en Compte-titres Fortis gratuite jusqu'au 1er janvier 2008 et soumise ensuite au tarif en vigueur¹.
Service financier	<ul style="list-style-type: none"> - Fortis Banque en Belgique. - Fortis Bank aux Pays-Bas. - Fortis Banque au Luxembourg.
Coupon	11,75% (brut) par an, payable à terme échu le 9 juin de chaque année et pour la première fois le 9 juin 2007.
Date d'échéance	9 juin 2009, soit une durée de vie de 3 ans.
Date de paiement	9 juin 2006.
Prix d'émission	101,80%.
Rendement sur prix d'émission	11,013%.
Prix de remboursement	100%.
Cotation	Luxembourg.
Code ISIN	XS0253811573.
Taxe sur opérations de bourse (TOB)	<ul style="list-style-type: none"> - A la souscription: néant. - A l'achat ou à la vente sur le marché secondaire: 0,07% (max. 500 EUR par opération).
Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique	Les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.
Prospectus A disposition aux guichets de toute agence Fortis ou sur simple appel au 02/565 35 35	<p>Les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus de Base, rédigé en anglais et daté du 7 juillet 2005, son Supplément daté du 24 octobre 2005, ainsi que les Conditions Définitives (Final Terms) rédigées en anglais et datées du 3 mai 2006, et à considérer la décision d'investir dans ces obligations à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risques". Un résumé en français du Prospectus de Base est également tenu à leur disposition.</p> <p>S'ils l'estiment nécessaire, les investisseurs peuvent en outre consulter au préalable un spécialiste en conseils financiers.</p>

¹ Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer d'autres établissements financiers.

Souscriptions

La période de souscription court du 3 mai au 6 juin 2006 (clôture anticipée possible).

Vous pouvez souscrire à ce nouvel emprunt via **PC banking** ou **Phone banking** (au 078/05 05 02) ainsi qu'aux **guichets de toute agence Fortis**. Vous y trouverez le prospectus d'émission, ainsi que sur notre site Internet www.fortisbanque.be/investir (option "obligations" puis "émissions").

Si vous souhaitez de plus amples informations sur cette opportunité d'investissement ou sur toute autre, contactez le Service Clients au 078/05 05 05.